



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le 15/07/2026

S²LO

ID : 081-218101632-20260708-2026_DEL84-DE

Séance du 8 JUILLET 2026

2026 / 05 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 2 JUILLET 2026

Date d'Affichage : 2 JUILLET 2026

Secrétaire de Séance : Dolorès ISSA

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian, HUGONNET Odile.

Étaient représentés :

ARMÉRO Séverine par ESTRABAUD Josiane
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
BAILOT Cédric par David SENEGATS
ILIESCU Razvan par ASSEMAT Christophe

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Modification du dispositif d'aide à l'implantation commerciale et du règlement d'attribution

Rapporteur : Dolorès ISSA

Le Conseil Municipal,

Considérant que le maintien du commerce de proximité constitue aujourd'hui un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales ;

Considérant que si ce commerce peut avoir une fonction économique importante, il est aussi source de dynamisme, de convivialité et d'animation de la ville ;

Considérant qu'afin de préserver la diversité de l'activité commerciale et de lutter contre les vacances commerciales, le Conseil Municipal peut mettre en place un système d'incitation à la reprise ou à l'installation de nouveaux commerces dans les secteurs commerciaux de ville,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la commission « *Vie locale, animations et commerces - Tourisme - Activités culturelles, associations patriotiques - Sécurité, médiation - Communication* » du 1^{er} Juillet 2026 ;

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux conditions d'attribution des subventions,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'étendre le périmètre d'aide au secteur désigné ci-après :
 - Avenue Albert Rouvière (de la rue du Pont de Caville à la Place Maréchal Joffre)
- D'approuver le règlement modifié annexé ci-après.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Dolorès ISSA



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication